

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Février 2019

**33x19**

### STAGE "OMNISPORTS" 2019

Dans le cadre du développement des activités sportives sur la commune, il est proposé de reconduire l'organisation municipale du stage omnisports de 5 jours, pendant la période des vacances scolaires de printemps, du **lundi 8 au vendredi 12 avril 2019**, en partenariat avec les associations sportives.

Celui-ci se déroulera sur les équipements sportifs communaux et permettra l'accueil de 150 personnes maximum dont 130 enfants et 20 éducateurs/animateurs.

Les associations participantes seront chargées de procéder aux inscriptions, à l'encadrement et la mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en collaboration avec les services municipaux.

Par délibération n°15x18 en date du 22 février 2018, le Conseil Municipal fixait la participation individuelle aux frais de stage relatifs à la restauration et aux transport à 42€ pour 5 jours sur l'année 2018.

Pour tenir compte de l'évolution des charges liées à cette action, il est proposé pour l'année 2019 de fixer cette participation individuelle à 43€ pour les 5 jours.

Les familles sont invitées lors de l'inscription à régler à l'association de l'activité principale choisie, le coût du stage complet correspondant à l'organisation des activités sportives elles-mêmes par les clubs et à l'organisation municipale.

Les associations participantes seront donc chargées de recueillir la participation financière inhérente au stage omnisports, seuls les éducateurs seront exemptés de cette charge. Les sommes encaissées devront faire l'objet d'un versement à la Trésorerie de Marignane, avant le début du démarrage du stage.

Vu l'avis favorable de la commission des sports réunie en date du 12 février 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- ACCEPTE la mise en place d'un stage omnisports en 2019,
- SE PRONONCE favorablement pour le versement des sommes à la Trésorerie de Marignane,
- FIXE à **43 €** par enfant la participation de la ville aux frais de stage,
- AUTORISE Monsieur l'Adjoint aux Sports à signer la convention à intervenir avec les associations participantes,

- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019,
- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :  
POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1<sup>er</sup> Mars 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

**Service des Sports**  
**Téléphone : 04 91 67 17 30**  
**Fax : 04 42 74 26 17**  
**e-mail : sport@vlpm.com**

## **CONVENTION**

### **STAGE OMNISPORTS 2019**

#### **ENTRE**

La Ville des Pennes Mirabeau, représentée par Madame le Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal (*DCM Tarif*) en date du .....

*(d'une part)*

#### **ET**

L'Association  
Représentée par sa/son Président(e) .....

*(d'autre part)*

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Afin de développer les Activités Physiques et Sportives sur la commune, il est proposé d'organiser un stage de 5 jours, pendant la période des vacances scolaires de printemps.

#### **IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET**

Le stage se déroulera sur les équipements sportifs tels que définis en Annexe 1 et permettra l'accueil de 130 enfants, âgés de 7 à 12 ans ainsi que 20 animateurs.

#### **ARTICLE 2 – DURÉE**

La durée du stage sera de 5 jours consécutifs :

***Du lundi 8 avril au vendredi 12 avril 2019***

#### **ARTICLE 3 – ENCADREMENT DES ACTIVITÉS**

L'effectif maximum de stagiaires par animateur ne peut excéder huit.

Les personnes encadrant ces activités doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- Brevet d'état d'éducateur sportif (B.E.E.S.) du 1<sup>er</sup> degré de la discipline pratiquée,
- Brevet d'aptitude aux fonctions animateur (B.A.F.A.)
- Brevet d'instructeur fédéral en fonction de la discipline

#### **ARTICLE 4 – ORGANISATION**

La Ville des Pennes Mirabeau assure la prise en charge des transports, la préparation et le service des repas.

L'Association .....est responsable de l'activité, de l'organisation technique et de l'encadrement.

Les stagiaires resteront sous l'autorité de l'association jusqu'à l'arrivée des parents.

L'association transmettra 1 semaine avant le démarrage du stage, copie des dossiers de PAI alimentaires dûment complété et signé, pour information au service Restauration.

### **ARTICLE 5 – ASSURANCE / RESPONSABILITÉ**

La commune des Pennes Mirabeau se dégage de toute responsabilité en cas d'accident et impose aux groupements sportifs de souscrire un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile du dit groupement, de l'organisateur, de leurs préposés hors celles des pratiquants du sport. (une fiche de renseignements sera à compléter par les parents lors de l'inscription pour encadrer notamment les PAI, voir annexe 2).

L'Association assure la surveillance des lieux mis à disposition, et sera tenue pour responsable en cas de dégradation des lieux concernés.

### **ARTICLE 6 – PARTICIPATION FINANCIÈRE**

La participation financière individuelle aux frais (repas et transport) sera de **43,00 €** pour les 5 jours, à verser directement à la Trésorerie de Marignane le premier jour du stage au plus tard. Seuls les accompagnateurs seront exemptés de cette charge.

Les Pennes Mirabeau, le.....

**L' Association en sa/son Président(e)**

**L' Adjoint au Maire délégué aux Sports**

**Pierre TONARELLI**

# **ANNEXE 1**

## **STAGE OMNISPORTS 2019**

\*\*\*\*\*

### **ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET AUTRES**

\*\*\*\*\*

- **Complexe Jean ROURE**
- **Piste Michel COLUCCI**
- **Aire de jeu de balle au tambourin**
- **Piscine des Canetons**
- **Cantine de la Renardière ou Castel Hélène**

## ANNEXE 2

**ASSOCIATION :** .....

# **STAGE OMNISPORTS 2019**

**du Lundi 8 au Vendredi 12 avril 2019**

Fiche de Renseignements à compléter par les Parents

(à retourner au service des sports)

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Date de Naissance :** .....

### Coordonnées parents ou représentants légaux :

Nom : <i>(à préciser si différent de l'enfant)</i>	Madame	Monsieur	Personnes à prévenir en cas d'absence des parents :
N° téléphone Domicile			
N° téléphone Travail			
N° téléphone Portable			

**Votre enfant fait-il l'objet d'un P.A.I ?** oui non

**Pour quel type de troubles ?** .....

Si oui, il est obligatoire de remplir un dossier PAI qui sera transmis aux services des sports et de restauration (en cas de PAI alimentaire)

### ASSURANCE

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame .....

Domicilié(e) .....

déclare être assuré en responsabilité civile et individuelle et décharge la Commune des Pennes Mirabeau de toute responsabilité en cas d'accidents.

**Nom de la Compagnie d'Assurance :** .....

**N° de Police :** .....

Fait aux Pennes Mirabeau,

Le .....

**SIGNATURE :**

### AUTORISATION PARENTALE

En cas d'accident et d'urgence, le responsable de l'association et/ou l'éducateur sportif contactera en priorité les pompiers, préviendra ensuite le représentant légal et le service des sports. Si le représentant légal ne peut être présent à l'arrivée des pompiers, l'éducateur sportif sera chargé d'accompagner l'enfant avec les secours jusqu'à l'arrivée des parents.

En cas d'évacuation, l'enfant sera transporté à l'hôpital le plus proche : **HÔPITAL NORD**

Je soussigné(e), ..... responsable de l'enfant, autorise l'encadrement du Stage Omnisports à faire soigner mon enfant, à faire pratiquer les interventions d'urgence qui s'avèreraient nécessaire, éventuellement sous anesthésie générale suivant les prescriptions du médecin.

Fait aux Pennes Mirabeau

Le .....

**SIGNATURE :**

### TAILLE DU TEE -SHIRT

**7/8 ans**

**9/11 ans**

**11/12 ans**

**S**

**M**

**L**

**XL**